



## **DECISION**

### **portant création du**

### **« Prix de thèse de la CJCA »**

Le Président de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines-CJCA

-Vu le Statut de la CJCA, notamment son article 3 (e))

-Vu la décision du Bureau exécutif de la CJCA, lors de sa 12ème session tenue à Luanda le 24 Janvier 2021 relative à la création du Prix de thèse de la CJCA;

-Compte tenu des remarques et observations formulées par les membres du Bureau Exécutif, lors de sa 15eme session tenue à Kinshasa, le 10 Février 2023;

-Conscient que le développement de la justice constitutionnelle en Afrique et dans le monde est intimement lié au développement de la jurisprudence des Cours et Conseils constitutionnels et à celui de la doctrine juridique notamment constitutionnelle,

-Souhaitant récompenser l'excellence en et stimuler des travaux menés dans le domaine du droit constitutionnel et de la justice constitutionnelle, en particulier.

# DECIDE

**Article premier.** —Il est créé, par la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines- CJCA, un prix dénommé « **Prix de thèse de la CJCA** »

Le Prix est attribué aux meilleures thèses élaborées par les étudiants et chercheurs africains, durant les deux dernières années, dans les quatre (04) langues de travail de la Conférence, à savoir : l'anglais, l'arabe, le français et le portugais.

**Article 2** - L'objectif prioritaire du prix de la CJCA, est d'identifier et de promouvoir de jeunes juristes africains ayant réalisé des travaux de qualité, et de soutenir la recherche juridique universitaire sur les thématiques intéressant les Cours suprêmes et les Cours et conseils constitutionnels africains.

**Article 3** - Le Secrétariat général Permanent de la CJCA est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée par insertion dans le site web de la CJCA.

Fait à Rabat, le, 31 Mai 2023

**Hon. Mr. Said IHIRAI**  
**Président de la Cour constitutionnelle du Royaume du Maroc**  
**Président de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines -**  
**CJCA**